LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU QUÉBEC

ÉDITION RÉVISÉE
JUIN 1990

la FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU QUÉBEC

ÉDITION RÉVISÉE
JUIN 1990

92-01521/

LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU QUÉBEC

Étude réalisée par la Direction
de la formation professionnelle
du ministère de l'Éducation du Québec

et

présentée au Conseil des
ministres de l'éducation (Canada)

MAI 1989

Ont collaboré à la production de ce document :

Recherche et rédaction	Claude Therrien, DFP, MEQ Nicole Gendron, N. Gendron Enr.
Correction-révision	Mariette Trottier, DFP, MEQ
Saisie du texte	Denyse Gagnon, DFP, MEQ

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990 - 9091-0461

ISBN 2-550-15363-4

Dépôt légal: Troisième trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

INTRODUCTION

Afin de préparer la participation canadienne à un projet de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) est à établir un rapport sur la formation complémentaire de la main-d'oeuvre.

«En mars 1988, se tenait à Paris, la Conférence intergouvernementale sur la formation et l'économie dans une société en mutation. Il est très clairement apparu à cette conférence, que les gouvernements des pays de l'OCDE sont largement d'accord pour estimer que la formation complémentaire de la main-d'oeuvre revêt une importance de plus en plus grande et que c'est un sujet qui mérite toute l'attention des responsables de l'élaboration des politiques.

C'est la raison pour laquelle les plans arrêtés pour une activité conjointe portant sur la formation complémentaire de la main-d'oeuvre prévoient que les autorités nationales seront invitées à établir des rapports dans lesquels elles décriront les dispositions prises à l'échelon national en faveur de la formation complémentaire de la main-d'oeuvre, le contexte dans lequel ces dispositions s'insèrent, leur portée et leurs objectifs, et les postulats qui sous-tendent tout le système[1]».

Le ministre de l'Éducation du Québec est éveillé à cette dimension nationale et internationale de l'économie et reconnaît que la formation complémentaire de la main-d'oeuvre occupe une place importante, nécessaire, voire indispensable dans l'évolution d'une société en ces années de progrès technologique, de libre-échange...

Pour ces raisons et conscient du bien-fondé de la démarche, notre province soumet son rapport conforme, autant que faire ce peut, au modèle proposé par l'OCDE :

---

1. WHYTE, Francis R., Mémorandum CCSME/89/16, Toronto, mars 1989, p. 1.

I présentation d'ensemble de l'effort de formation complémentaire de la main-d'oeuvre : principes, objectifs et instruments;

II nature et dimension des dispositifs existants pour la formation complémentaire et caractéristiques de l'utilisation de ces dispositifs;

III facteurs influant sur les décisions en matière de formation complémentaire, et;

IV le marché de la formation complémentaire.

La Direction de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation du Québec a accepté de préparer ce rapport. Cette contribution au document national s'inspire de différents écrits et représente la situation actuelle puisque nous nous attardons aux années 1985-86, 1986-87, 1987-88.

Cette direction a élaboré les textes et s'est assurée de la collaboration de l'équipe de la Direction générale de l'éducation des adultes du même ministère. De plus, nous avons mis à contribution les écrits du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Cependant, les délais accordés ne nous ont pas permis de monter une équipe de travail, tel que recommandé.

Soyez assurés de la qualité des textes déposés qui se veulent le portrait de la situation vécue dans notre province. Les nombreux extraits sauront vous faire comprendre la préoccupation des auteurs à avoir les meilleures références dans ce monde de la formation professionnelle où les intervenants sont nombreux.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRE 1

SECTION 1 PRÉSENTATION DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE 9

1.1 Le cadre politique 9

1.2 L'aspect structurel 10

1.2.1 Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu . 11

1.2.2 Le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science 12

SECTION 2 LES DISPOSITIFS DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE 13

2.1 Les programmes 13

2.2 La formation en établissement 23

2.2.1 Les achats directs 23

2.2.2 La formation sur mesure 25

2.2.3 Recyclage et perfectionnement 26

2.3 La population 26

2.4 Le financement 37

2.4.1 Accord Canada-Québec 37

2.4.2 Le ministère de l'Éducation 42

SECTION 3 FACTEURS D'INFLUENCE 43

PRÉLIMINAIRE

Nature de la formation complémentaire au Québec

Interpréter la notion de formation complémentaire de la main-d'oeuvre au Québec représente une tâche complexe vu le caractère polymorphe de ce concept. Un bref survol de quelques-unes de ses facettes nous permettra, dans un premier temps, d'appréhender la nature de cette formation; ainsi, une approche triangulaire nous amènera à la situer par rapport à la formation de base. Par la suite, nous tenterons de la circonscrire par le biais des dispositifs mis en oeuvre pour sa réalisation. Finalement, nous restreindrons la définition de la formation complémentaire afin de nous donner une ligne directrice et d'éviter ainsi la confusion et l'éparpillement des idées.

Une approche triangulaire

Nous considérons que la formation complémentaire s'inscrit dans la continuité de la formation de base; elle permet aux travailleurs et aux travailleuses d'acquérir de nouvelles compétences, d'enrichir leurs connaissances et de s'adapter aux changements technologiques inhérents à leur métier.

En second lieu, nous devons déterminer les frontières entre ces deux formations. Pour certains, la formation de base se termine avant ou au moment de l'obtention du diplôme d'études secondaires; d'autres repoussent cette limite à la fin des études collégiales et parfois même au-delà. Sous cet angle, la formation complémentaire prend ses origines à l'intérieur de chaque ordre d'enseignement : secondaire, collégial et universitaire.

Enfin, dans une troisième optique, on peut percevoir cette formation comme étant complémentaire aux compétences déjà acquises par l'individu. Cette complémentarité prend alors diverses formes :

- perfectionnement des acquis, tel le machiniste d'expérience qui reçoit une formation en usinage sur des machines-outils à commande numérique;
- élargissement du champ d'action, tel le poseur d'appareils de chauffage qui désire se spécialiser en système de réfrigération;
- réintégration ou intégration au marché du travail;
- acquisition de compétences liées à un nouveau métier.

Quel que soit l'angle d'approche privilégié, nous constatons cependant que la formation complémentaire rejoint la population adulte et qu'elle se situe en poursuite des acquis de chaque individu.

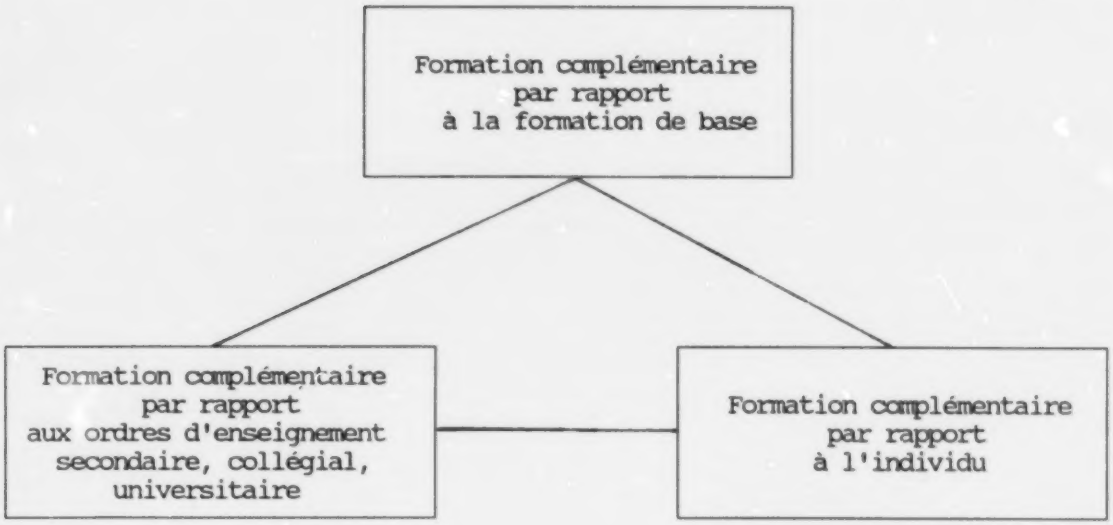

Quelques dispositifs

La coexistence de plusieurs dispositifs, du plus souple au plus structuré, permet aux adultes québécois de poursuivre une formation complémentaire. Nous pouvons regrouper ces moyens à l'intérieur de deux systèmes : l'un basé principalement sur l'initiative individuelle et l'autre articulé et géré par les instances gouvernementales.

Dans le premier système, l'individu est considéré comme autodidacte : il trouve et recueille l'information nécessaire, il assimile de nouveaux savoirs et il les met en pratique. Ses compétences sont alors reconnues de façon officieuse. En d'autres cas, il s'intégrera comme apprenti dans l'un ou l'autre des métiers et se verra reconnaître un certain nombre d'heures d'apprentissage, une certaine compétence. La plupart des employeurs au Québec ont un système de reconnaissance de cette formation en cours d'emploi. La moyenne et la grande entreprises au Québec nous parlent d'apprentis, de compétence C, B, A (mécanicien classe "A"), de compagnons (métiers de la construction). La petite entreprise bonifie généralement cette formation par une augmentation salariale.

Le second système relève des organismes gouvernementaux. Secteurs de formation, programmes d'études, activités de formation, durée, sanction, lieux de formation, etc. sont alors clairement définis et s'inscrivent dans différentes politiques. Ainsi, la formation complémentaire peut prendre la forme de cours par correspondance, de cours offerts par la télé-université, de programmes dispensés en établissement (temps complet ou temps partiel), et de cours offerts en milieu de travail. Ce système permet une reconnaissance officielle des acquis, l'adulte recevant une mention professionnelle, un diplôme, un certificat, une attestation ou un relevé des acquis pour la réussite d'un ou de plusieurs cours d'un programme reconnu pour fin de sanction.

Parmi les différents dispositifs connus dans ce second système, nous retrouvons ceux prévus :

- au programme canadien de «la Planification de l'emploi», sous l'aile de la Commission d'emploi et d'immigration du Canada (CEIC);

- aux programmes de développement de la main-d'oeuvre sous la gouverne du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu;

- à l'implication du ministère de l'Éducation par un régime d'allocation aux commissions scolaires qui dispensent cette formation aux travailleurs et aux travailleuses.

En résumé, l'adulte en recherche de formation perçoit rapidement l'effort social à cet effet :

> «L'éducation des adultes, aussi appelée l'éducation permanente ou l'éducation continue, est maintenant devenu une partie importante du système canadien d'éducation. La plupart des commissions scolaires, des instituts de technologie, des collèges, des universités et des centres professionnels offrent des cours à temps partiel et des cours du soir.
>
> Les ministères de l'Éducation des provinces fournissent des cours par correspondance et des programmes télévisés, tandis que des services d'extension sont offerts par diverses agences gouvernementales. Des organismes à but non lucratif organisent aussi des cours d'intérêt général; plusieurs employeurs et associations professionnelles dispensent des programmes d'apprentissage et de formation en emploi[2]».

La ligne directrice

Pour les fins du présent rapport, nous retiendrons comme formation complémentaire de la main-d'oeuvre québécoise celle qui intéresse la Direction générale de la formation professionnelle au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR) (tableau 1) et la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation (MEQ) (tableau 2).

Ces données statistiques doivent être interprétées distinctement, les clientèles subventionnées par le MMSR pouvant être à la recherche d'une sanction des études, et de ce fait, se retrouver dans les déclarations du MEQ.

---

2. VEILLEUX, Alfred, Les systèmes d'éducation des adultes et les systèmes de formation professionnelle, comparaisons internationales, ministère de l'Éducation du Québec, Québec, avril 1987, p. 7.

MMSR : DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNÉE SCOLAIRE 1987-88

TABLEAU 1a

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Commission scolaire et commission scolaire régionale	Form. gén. à plein temps	209	6995	10203650
	Form. prof. à plein temps	506	7457	5775956
	Recyclage et perfect.	4602	65830	3076038
	Transition-travail	192	2662	397860
	Form. sur mesure en établ.	656	5364	787589
	Nouvelles entreprises	11	140	2798
	TOTAL POUR LE RÉSEAU :	6176	88448	20243891

TABLEAU 1b

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Collège d'enseignement général et professionnel	Form. prof. à plein temps	375	5766	3616205
	Recyclage et perfect.	6352	83818	3397379
	Transition-travail	50	657	98550
	Form. sur mesure en établ.	903	7240	301399
	Nouvelles entreprises	1	9	360
	TOTAL POUR LE RÉSEAU :	7681	97490	7913893

TABLEAU 1c

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Autres établissements para et péri-publics	Form. prof. à plein temps	35	510	341950
	Recyclage et perfect.	413	5281	184218
	Form. sur mesure en établ.	24	365	32394
	TOTAL POUR LE RÉSEAU :	472	6156	558562

TABLEAU 1d

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Institutions (écoles privées)	Form. prof. à plein temps	12	179	91980
	Recyclage et perfect.	12	147	7740
	Form. sur mesure en établ.	1	8	672
	TOTAL POUR LE RÉSEAU :	25	334	100392

TABLEAU 1e

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Entreprises	Recyclage et perfect.	496	4546	108126
	Nouvelles entreprises	20	118	4120
	TOTAL POUR LE RÉSEAU	516	4664	112246

MMSR : **DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

ANNÉE SCOLAIRE 1988-89

TABLEAU 1a

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Commission scolaire et commission scolaire régionale	Form. gén. à plein temps	180	5415	8593539
	Form. prof. à plein temps	275	3913	3417126
	Recyclage et perfect.	4277	58471	2851106
	Transition-travail	165	2226	330498
	Form. sur mesure en établ.	974	9568	2378557
	Nouvelles entreprises	189	2134	75307
	TOTAL POUR LE RÉSEAU :	6060	81727	17646133

TABLEAU 1b

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Collège d'enseignement général et professionnel	Form. prof. à plein temps	294	4468	2956080
	Recyclage et perfect.	6443	84945	3397041
	Transition-travail	48	650	97062
	Form. sur mesure en établ.	1212	11657	1476436
	Nouvelles entreprises	381	3636	91724
	TOTAL POUR LE RÉSEAU :	8378	105356	8014707

TABLEAU 1c

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Autres établissements para et péri-publics	Form. prof. à plein temps	25	363	211937
	Recyclage et perfect.	361	4955	180177
	Form. sur mesure en établ.	24	322	84180
	Nouvelles entreprises	12	152	5596
	TOTAL POUR LE RÉSEAU :	422	5792	481890

TABLEAU 1d

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Institutions (écoles privées)	Form. prof. à plein temps	6	92	38310
	Recyclage et perfect.	16	202	11085
	Form. sur mesure en établ.	10	91	13636
	TOTAL POUR LE RÉSEAU :	32	385	63031

TABLEAU 1e

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Entreprises	Recyclage et perfect.	713	7498	179677
	Nouvelles entreprises	539	4228	283994
	TOTAL POUR LE RÉSEAU	1252	11726	463671

TABLEAU 1f

	NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE DE COURS	NOMBRE ÉTUDIANTS	NOMBRE H-ÉLÈVE
Autres	Recyclage et perfect.	288	3185	33443
	Nouvelles entreprises	4	55	1726
	TOTAL POUR LE RÉSEAU	292	3240	35169

MEQ : DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

TABLEAU 2

EFFECTIF SCOLAIRE DU SECTEUR DES ADULTES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES,

SELON LE TYPE DE FORMATION ET LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT
(COURS DONNANT LIEU A LA SANCTION DES ÉTUDES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION)

	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Général	**117 584**	**126 309**	**123 021**
Français	101 932	109 376	103 694
Anglais	15 652	16 933	19 327
Professionnel	**56 497**	**91 664**	**122 335**
Français	54 367	88 346	117 197
Anglais	2 130	3 318	5 138
Total	**174 081**	**217 973**	**245 356**

SECTION 1 PRÉSENTATION DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

1.1 Le cadre politique

Au début des années '80, le gouvernement fédéral a instauré une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre intitulée "la Planification de l'emploi", laquelle comporte de nombreux programmes dont certains visent spécifiquement la formation. La réalisation de «la Planification de l'emploi» passe par une entente entre les gouvernements fédéral et provincial, soit l'Accord Canada-Québec.

Ainsi, le 5 février 1987, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le président de la Commission de l'emploi et de l'immigration, le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes signaient l'Accord Canada-Québec relatif à la formation de la main-d'oeuvre au Québec. Cet accord, valable pour les années 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989, remplace le Programme de formation de la main-d'oeuvre du Canada (PFMC), «... et le Canada reconnaît que le Québec est responsable au premier chef de la qualité de la formation financée au titre de la Planification de l'emploi[3]».

Nous nous intéressons plus particulièrement à deux principes de cette entente, et ils s'énoncent ainsi :

> «2.1 La formation en établissement répondra aux priorités économiques et aux priorités en matière de développement des collectivités du Québec.
>
> 2.2 La formation en établissement favorisera l'adaptation des qualifications professionnelles de la main-d'oeuvre aux besoins et à l'économie et augmentera ses chances d'emploi et de rémunération[4]».

Ces principes s'accompagnent d'objectifs généraux qui visent le développement de compétences dans les secteurs où la pénurie de main-d'oeuvre est forte. Ils visent également l'acquisition de compétences permettant de faire face aux changements technologiques, la formation linguistique des immigrants et des immigrantes, l'essor de la formation sur mesure et l'établissement de meilleurs rapports entre la formation préparatoire (cours à caractère général) et la formation professionnelle.

L'atteinte de ces objectifs repose sur le désir commun d'améliorer la formation de la main-d'oeuvre et de là, sa qualité, sa compétitivité et son bien-être.

---

3. GOUVERNEMENT DU CANADA ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Accord Canada-Québec pour les années 1986-1987, 1987-1988, 1988-1989, Québec, 1989, 55 p.

4. Idem.

1.2 L'aspect structurel

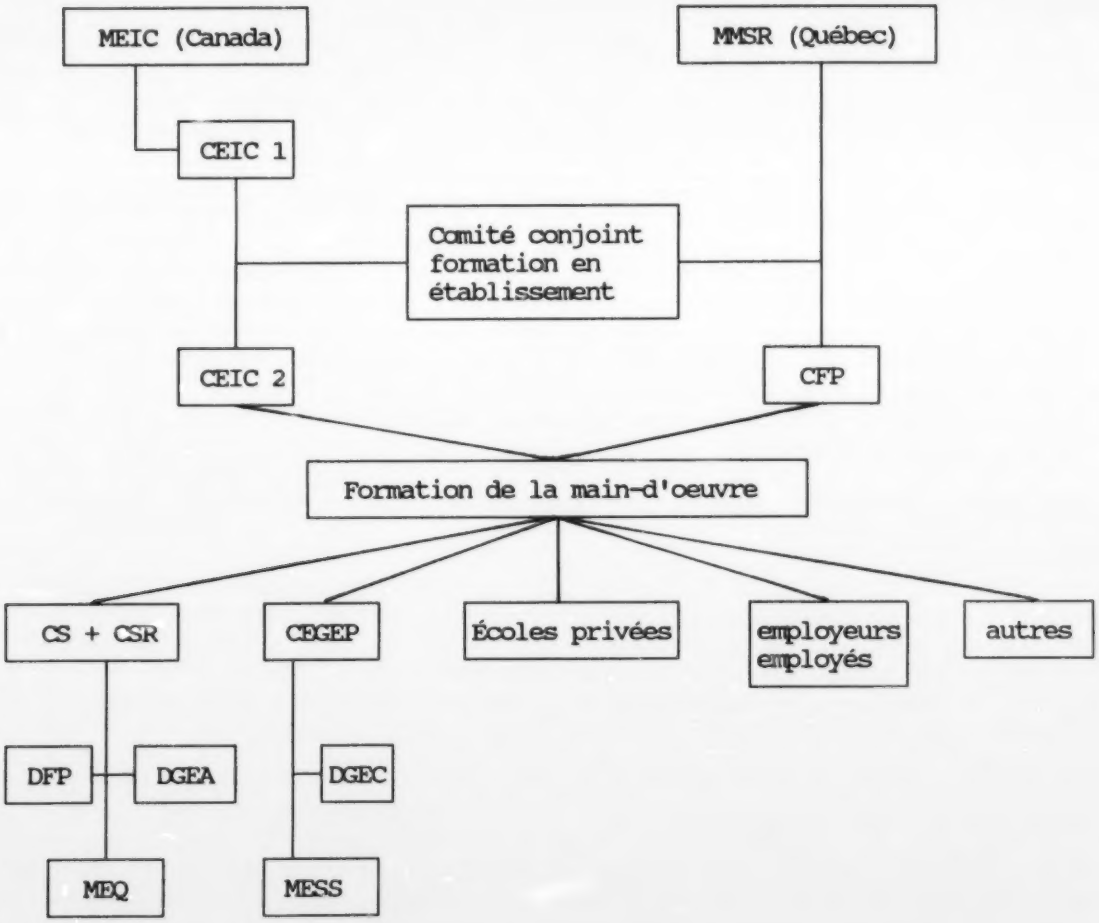

MEIC (Ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada)
MMSR (Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu)
CEIC 1 (Commission d'Emploi et d'Immigration Canada)
CEIC 2 (Centre d'Emploi et d'Immigration du Canada)
CFP (Commission de formation professionnelle)
CS (Commission scolaire)
CSR (Commission scolaire régionale)
DFP (Direction de la formation professionnelle)
DGEA (Direction générale de l'éducation des adultes)
MEQ (Ministère de l'Éducation du Québec)
CEGEP (Collège d'enseignement général et professionnel)
DGEC (Direction générale de l'enseignement collégial)
MESS (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science)

La réussite dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre requiert une excellente coordination entre les gouvernements fédéral et provincial, entre les ministères concernés ainsi que l'utilisation d'une structure facilitant la réalisation des programmes de «la Planification de l'emploi».

Nous présentons ci-dessous, les principaux éléments de cette structure ainsi que les rôles et les responsabilités majeures dévolus à quelques-uns des organismes qui y participent.

1.2.1 Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

C'est le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu qui assume les responsabilités suivantes et à qui l'on :

«a) confirme le rôle premier quant à l'établissement d'une politique de la main-d'oeuvre;

b) confie sans équivoque le mandat de gérer les programmes de formation de la main-d'oeuvre;

c) assigne la tâche de développer la formation en entreprise;

d) associe les réseaux scolaires dans chaque région pour une meilleure réponse aux besoins des citoyens[5]».

Ainsi, ce ministère est responsable de la gestion et du financement de la formation de type socio-économique, de la formation professionnelle (temps complet et temps partiel) et de la formation en entreprise.

La réalisation de son mandat repose sur la Direction générale de la formation professionnelle, laquelle s'associe aux partenaires socio-économiques par le biais des commissions de formation professionnelle. "Les commissions de formation professionnelle de la main-d'oeuvre du Québec constituent onze organismes régionaux qui regroupent, sur une base paritaire, au sein des Comités consultatifs régionaux (CCR), environ 1 500 représentants des employeurs, employeures, travailleurs et travailleuses."[6] De façon générale, les commissions de formation professionnelle assume la gestion des différents programmes dans leur région.

---

5. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE/COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, Cahier des procédures administratives et financières applicables aux commissions de formation professionnelle de la main-d'oeuvre et aux établissements de formation, Québec, Gouvernement du Québec, chapitre 16, section 1, p. 2.

6. Idem, p. 8.

1.2.2 Le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

Ces deux ministères à vocation éducative assument la gestion et le financement de la formation de type éducatif et socio-culturel, des organismes de formation et des budgets d'équipements. Leur réseau comprend 82 commissions scolaires et commissions scolaires régionales qui disposent de services d'éducation des adultes et les Collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) qui offrent les mêmes services pour les programmes d'études ou les activités reconnus de niveau collégial.

Au ministère de l'Éducation, la Direction générale de l'éducation des adultes représente le Ministère au sein des divers comités tandis que la Direction générale des programmes par sa Direction de la formation professionnelle s'occupe principalement du cadre d'organisation de la formation professionnelle, de son infrastructure pédagogique, des voies d'harmonisation et des cours de formation générale à caractère technique. Tous ces éléments s'inscrivent dans le plan d'action sur la formation professionnelle au secondaire présenté par le ministre de l'Éducation, à la fin de l'année 1986. Les buts de ce plan sont :

> «(...) assurer une solide formation de base comme assise de la formation professionnelle; éviter à l'élève une orientation et des choix prématurés; adapter la formation professionnelle de manière qu'elle prépare une main-d'oeuvre à la fois plus polyvalente et plus fonctionnelle; réviser les filières de formation professionnelle (...); clarifier les modalités de reconnaissance des acquis de formation professionnelle et de sanction des études[7]».

Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, la Direction générale de l'enseignement collégial s'occupe de la main-d'oeuvre à la recherche d'une formation adéquate pour compléter des acquis scolaires ou expérientiels.

---

7. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, Plan d'action, La formation professionnelle au secondaire, Québec, Gouvernement du Québec, 1986, p. 5.

SECTION 2 LES DISPOSITIFS DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE

2.1 Les programmes

Les commissions scolaires et les commissions scolaires régionales organisent et dispensent des cours et des programmes d'études aux individus qui recherchent une formation donnant lieu à la sanction des études par le ministère de l'Éducation du Québec et qui, pour une raison quelconque, ne sont pas admis aux programmes parrainés par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Cette formation offerte gratuitement aux adultes qui recherchent des cours reconnus permettant d'augmenter leur scolarité ou leurs connaissances, se déroule dans un processus d'atteinte d'un titre officiel soit :

- le diplôme d'études professionnelles (DEP)
- le certificat d'études professionnelles (CEP)
- l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP)
- le diplôme d'études secondaires avec mention professionnelle (DES)

Dans sa stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, le gouvernement fédéral a institué des programmes généraux à l'intérieur desquels s'inscrivent différents volets. En 1988-1989, un budget de 415 M$ était attribué à l'ensemble des programmes au Québec, dont 139 M$ consacrés à la formation en établissement, celle-ci s'intègrant à cinq programmes et faisant l'objet de l'Accord Canada-Québec.

Aussi, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu personnalise cette offre par une identification à la clientèle québécoise, et nous ferons état ci-après des différents programmes de développement de la main-d'oeuvre en vigueur pendant les trois années qui nous intéressent plus particulièrement.

Programme : CONGÉ PROLONGÉ POUR FINS DE FORMATION

OBJECTIFS :	Encourager les entreprises dont les activités sont touchées par l'évolution de la technologie et des marchés à accorder à leurs employées et employés des congés de perfectionnement pour permettre de s'adapter à ces changements.
CLIENTÈLES VISÉES :	De façon majoritaire, les employées et employés ayant au moins un an d'ancienneté. Les travailleuses et travailleurs dont l'emploi est menacé ou modifié par les changements technologiques ou de marché.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Les entreprises ayant 200 employées et employés ou plus.
AIDE FINANCIÈRE :	De 33 1/3% à 50% du salaire du stagiaire jusqu'à concurrence de 350 $/semaine. 50% des frais directs de formation.

Programme : FORMATION VISANT LA PETITE ENTREPRISE

OBJECTIFS :	Inciter les employeuses et les employeurs à former les travailleuses et travailleurs dont l'emploi est menacé ou modifié.
CLIENTÈLES VISÉES :	Les employées et employés d'une entreprise dont l'emploi est menacé ou modifié par des changements technologiques ou de marché.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Les entreprises ou associations de 200 employées et employés ou moins.
AIDE FINANCIÈRE :	75% des frais directs de formation tels le salaire des instructeurs, la location de locaux, les manuels, etc. 60% des salaires des stagiaires en formation hors production et 25% en production jusqu'à concurrence de 350 $/semaine. 50% des frais de voyage et de séjour des stagiaires.

Programme : FONDS DE FIDUCIE

OBJECTIFS :	Aider les travailleuses et les travailleurs à s'adapter aux changements technologiques et à l'évolution des marchés en contribuant financièrement à une caisse destinée à leur formation ou à leur perfectionnement dans leur métier ou leur profession.
CLIENTÈLES VISÉES :	Employées et employés ou travailleuses et travailleurs autonomes du secteur privé. Associations d'employées et employés indépendamment ou conjointement avec un ou plusieurs employeuses et employeurs du secteur privé.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Employeurs, syndicats, associations désireux de participer à un tel fonds pour la formation des travailleuses et travailleurs.
AIDE FINANCIÈRE :	Contribution qui s'ajoute aux cotisations versées par les travailleuses et travailleurs autonomes, les employées et employés et les employeuses et employeurs, s'il y a lieu.

Programme : AIDE A L'INNOVATION

OBJECTIFS :	Favoriser les initiatives innovatrices touchant le marché du travail, par des projets-pilotes qui permettront d'améliorer son fonctionnement.	
CLIENTÈLES VISÉES :	Dépendant de la nature du projet.	
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Les particuliers, les entreprises, les organismes avec ou sans but lucratif, les établissements de formation privés et publics, les municipalités, etc.	
AIDE FINANCIÈRE :	Employeuses et employeurs	: Frais généraux directs. Salaires et avantages sociaux des participantes et participants. Formule de partage des coûts avec l'employeuse ou l'employeur.

Programme : DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI - EMPLOIS SUBVENTIONNÉS

OBJECTIFS :	Aider les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi et les nouveaux diplômés et diplômées à participer efficacement au marché du travail en leur offrant un agencement de formation et d'expérience de travail.
CLIENTÈLES VISÉES :	Personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, en chômage pendant au moins 24 des 30 dernières semaines. Nouveaux diplômés et diplômées depuis au moins 12 mois, sans emploi dans leur domaine d'études.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Toutes entreprises, associations légalement constituées, particuliers et municipalités, en opération depuis au moins 6 mois.
AIDE FINANCIÈRE :	Employeuses et employeurs : une partie des : - frais directs de formation - frais d'élaboration de cours - salaires - autres frais de fonctionnement. Participantes et participants : - des allocations de formation ou des prestations d'assurance-chômage.

Programme : PROJETS SUBVENTIONNÉS

OBJECTIFS :	Accroître la participation des chômeuses et chômeurs de longue date au marché du travail en créant de nouvelles possibilités d'emplois répondant aux besoins des employeuses et employeurs et permettant d'acquérir une formation ou des compétences et une expérience de travail pertinentes.
CLIENTÈLES VISÉES :	Personnes en chômage depuis au moins 24 des 30 dernières semaines.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Les entreprises, organisations, particuliers, municipalités et les conseils scolaires.
AIDE FINANCIÈRE :	Employeuses et employeurs : une partie des : - frais directs de formation - frais d'élaboration de cours - immobilisations - salaires des participantes et participants Participantes et participants : - des allocations de formation ou des prestations d'assurance-chômage.

Programme : INTÉGRATION PROFESSIONNELLE - INTÉGRATION

OBJECTIFS :	Aider les jeunes à s'intégrer au marché du travail en leur offrant formation et expérience pratique adaptées aux besoins.
CLIENTÈLES VISÉES :	Jeunes qui n'ont pas intégré le marché du travail. Jeunes qui n'ont pas travaillé 26 des 52 dernières semaines. Jeunes ayant quitté l'école depuis au moins 9 mois. Jeunes sans diplôme d'études post-secondaires.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Les entreprises, travailleuses ou travailleurs, groupes communautaires, secteurs publics.
AIDE FINANCIÈRE :	Employeuses et employeurs : pour la mise en oeuvre, le déroulement et le contrôle du stage. Participantes et participants : des allocations de formation ou des prestations d'assurance-chômage.

Programme : STAGES EN MILIEU DE TRAVAIL (P.S.M.T.)

OBJECTIFS :	Permettre à des jeunes bénéficiaires d'aide sociale d'acquérir une expérience de travail complétée par une formation pertinente soit en milieu de travail, soit en milieu scolaire.
CLIENTÈLES VISÉES :	Bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 18 à 30 ans, ayant cessé leurs études depuis au moins un an, sans diplôme d'études universitaires ou collégiales de formation professionnelle.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Corporations, entreprises ou organismes privés en exploitation depuis au moins six mois. Poste de stage qui s'ajoute à ceux occupés par l'effectif régulier.
AIDE FINANCIÈRE :	Participantes et participants : allocations en plus de la prestation régulière d'aide sociale établies en fonction du statut. 100,00 $ par mois sont versés par l'employeuse ou l'employeur.

Programme : PÉNURIE DE MAIN-D'OEUVRE SPÉCIALISÉE

OBJECTIFS :	Favoriser la formation des travailleuses et travailleurs dans les professions désignées à l'échelle nationale ou régionale comme étant en pénurie de main-d'oeuvre. Encourager les entreprises à former la main-d'oeuvre.
CLIENTÈLES VISÉES :	Employées et employés ayant moins d'un an d'ancienneté, quelle que soit la taille de l'entreprise et plus d'un an d'ancienneté dans des entreprises de 200 employées et employés et plus. (Le programme ne s'applique qu'à la formation dans des professions désignées en pénurie).
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Entreprises de 200 employées et employés et plus. Entreprises de moins de 200 employées et employés pour les travailleuses et travailleurs ayant moins d'un an d'ancienneté.
AIDE FINANCIÈRE :	75% des frais directs de formation tels le salaire des instructeurs, la location de locaux, les manuels, etc. 60% des salaires des stagiaires en formation hors production et 25% en production jusqu'à concurrence de 350 $/semaine. 50% des frais de voyage et de séjour des stagiaires.

Programme : RÉINTÉGRATION

OBJECTIFS :	Aider les femmes à réintégrer le marché du travail en leur offrant formation et expérience pratique.
CLIENTÈLES VISÉES :	Femmes qui veulent réintégrer le marché du travail après une absence d'au moins trois ans.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Les entreprises, particuliers, groupes communautaires, secteurs publics.
AIDE FINANCIÈRE :	Employeuses et employeurs : pour la mise en oeuvre, le déroulement et le contrôle du stage. Participantes : des allocations de formation ou prestations d'assurance-chômage.

Programme : SOUTIEN À LA FORMATION EN ENTREPRISE (P.S.F.E.)

OBJECTIFS :		Permettre aux petites et moyennes entreprises (PME) de répondre à des besoins de formation liés aux changements technologiques. Aider les PME à planifier la formation de leur main-d'oeuvre. Permettre la participation des travailleuses et travailleurs à l'élaboration du plan de formation de leur entreprise.
CLIENTÈLES VISÉES :		Travailleuses et travailleurs qui ont acquis au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise et dont les besoins de formation sont identifiés au plan de formation. Superviseuses et superviseurs des personnes en formation, avec au moins un an d'ancienneté.
ORGANISMES ADMISSIBLES :		Entreprises privées, administrations municipales, organismes sans but lucratif et coopératives en exploitation au Québec qui ont moins de 200 employées et employés.
AIDE FINANCIÈRE :	Employeuses et employeurs	: une partie des coûts d'une consultante ou d'un consultant pour l'élaboration du plan de formation. Une partie des salaires des employées et employés en formation et des coûts reliés aux cours admissibles.

Programme : ACCÈS AUX CARRIÈRES TECHNOLOGIQUES

OBJECTIFS :	Faciliter l'accès des femmes aux techniques professionnelles non traditionnelles en leur offrant au préalable, un programme d'orientation professionnelle réaliste et intégré.
CLIENTÈLES VISÉES :	Femmes ayant quitté les études depuis au moins un an, âgées de 16 ans et plus, détenant un secondaire IV avec mathématiques de secondaire IV.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Ne s'applique pas.
AIDE FINANCIÈRE :	Des allocations de formation ou des prestations d'assurance-chômage à certaines conditions.

Programme : FORMATION PRÉPARATOIRE À L'EMPLOI (F.P.E.)	
OBJECTIFS :	Permettre de s'orienter vers un type d'emploi convenant aux goûts et aptitudes des participantes et participants.
CLIENTÈLES VISÉES :	Personnes ayant des difficultés à intégrer ou à se maintenir sur le marché du travail.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Ne s'applique pas.
AIDE FINANCIÈRE :	Des allocations de formation ou des prestations d'assurance-chômage.

Programme : FORMATION PRÉPARATOIRE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FORMATION GÉNÉRALE)	
OBJECTIFS :	Augmenter le niveau de scolarité.
CLIENTÈLES VISÉES :	Personnes non admissibles à la formation professionnelle secondaire ou collégiale parce qu'elles n'ont pas la formation de base exigée. Personnes sans emploi voulant suivre une formation pour la première fois ou se recycler dans une autre profession.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Ne s'applique pas.
AIDE FINANCIÈRE :	Des allocations de formation ou des prestations d'assurance-chômage.

Programme : FORMATION PROFESSIONNELLE À TEMPS PLEIN	
OBJECTIFS :	Former ou perfectionner la main-d'oeuvre active.
CLIENTÈLES VISÉES :	Personnes sans emploi désirant se doter d'une première formation professionnelle, se recycler dans une nouvelle profession ou se perfectionner dans leur domaine.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Ne s'applique pas.
AIDE FINANCIÈRE :	Des allocations de formation ou des prestations d'assurance-chômage.

Programme : INITIATION AUX MÉTIERS NON-TRADITIONNELS (I.M.N.T.)	
OBJECTIFS :	Faciliter l'intégration des femmes dans des emplois traditionnellement masculins. Permettre aux femmes de faire une évaluation de leurs aptitudes et intérêts pour ces métiers.
CLIENTÈLES VISÉES :	Femmes ayant quitté les études depuis au moins un an, âgées de 16 ans et plus et qui savent lire et écrire.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Ne s'applique pas.
AIDE FINANCIÈRE :	Des allocations de formation ou des prestations d'assurance-chômage.

Programme : TRANSITION-TRAVAIL	
OBJECTIFS :	Aider à faire le passage de la maison au marché du travail. Acquérir des connaissances et habiletés qui faliciteront le choix d'un métier ou d'une profession.
CLIENTÈLES VISÉES :	Femmes ayant choisi d'intégrer le marché du travail après une absence plus ou moins prolongée.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Ne s'applique pas.
AIDE FINANCIÈRE :	A certaines conditions, des allocations de formation sont prévues.

Programme : FORMATION SUR MESURE POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (FMPME)	
OBJECTIFS :	Aider les PME à solutionner leurs problèmes de gestion et de formation.
CLIENTÈLES VISÉES :	Employeuses et employeurs, employées et employés.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Entreprises de 50 employées et employés et moins.
AIDE FINANCIÈRE :	Salaire de la formatrice ou du formateur, de la consultante ou du consultant.

Programme : GESTION DES AFFAIRES (Banque fédérale du développement (BFD))	
OBJECTIFS :	Améliorer les capacités de gestion des dirigeantes et dirigeants des PME et le développement économique de leur entreprise.
CLIENTÈLES VISÉES :	Personnes qui dirigent ou gèrent une PME ou une coopérative ou qui collaborent avec une conjointe ou un conjoint propriétaire d'entreprise.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Ne s'applique pas.
AIDE FINANCIÈRE :	Aucune.

Programme : RECYCLAGE ET PERFECTIONNEMENT	
OBJECTIFS :	Permettre à la main-d'oeuvre active de se recycler et de se perfectionner en vue de s'adapter aux changements technologiques et industriels, de répondre aux exigences du marché du travail et d'augmenter leur employabilité.
CLIENTÈLES VISÉES :	Main-d'oeuvre en emploi ou en recherche d'emploi.
ORGANISMES ADMISSIBLES :	Ne s'applique pas.
AIDE FINANCIÈRE :	Aucune.

2.2 La formation en établissement

L'Accord Canada-Québec comprend deux options relatives à la formation en établissement, soit les achats directs de formation en établissement et la formation sur mesure. Aussi, la mesure «Recyclage et perfectionnement» de la maind'oeuvre constitue un volet important de la formation à temps partiel et mérite qu'on s'y arrête.

2.2.1 Les achats directs de formation en établissement

D'une part, les achats directs de formation en établissement portent sur des cours achetés par la Commission d'Emploi et d'Immigration du Canada et organisés principalement dans les établissements publics de formation. Les activités incluses dans ces achats sont présentées dans le tableau ci-après et font l'objet d'une planification annuelle par le Comité conjoint Canada-Québec.

ACHATS DIRECTS DE FORMATION EN ÉTABLISSEMENT

TITRE	OBJECTIFS
Formation professionnelle à plein temps. Niveau secondaire et collégial.	. Permettre aux adultes de développer leurs capacités individuelles et de se bâtir un plan de carrière (profession); . aider les travailleurs et les travailleuses à s'adapter aux changements technologiques; . permettre à l'adulte de répondre à ses besoins de qualification personnelle; . permettre à l'adulte de se recycler dans une nouvelle profession; . permettre à l'adulte d'acquérir une première formation professionnelle[8].
Formation générale à plein temps Niveau secondaire	. Acquérir les préalables requis en vue de la formation professionnelle;

8. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE/COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, Cahier des procédures administratives et financières applicables aux commissions de formation professionnelle de la main-d'oeuvre et aux établissements de formation, Québec, Gouvernement du Québec, chapitre 22, section 8, p. 1.

	. acquérir les préalables requis afin de poursuivre des études de niveau collégial; . acquérir un niveau scolaire ou une certification nécessaire à l'obtention d'un emploi; . permettre à une clientèle en difficulté par rapport au marché du travail d'acquérir un minimum de moyens pour faire face aux difficultés rencontrées dans l'obtention d'un emploi[9].
Formation préparatoire l'emploi. Niveau secondaire.	. Permettre à l'adulte d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail et de s'y adapter (ce programme vise donc à accroître son «employabilité» et sa capacité de conserver un emploi)[10].
Accès à la formation professionnelle pour les femmes. Niveau secondaire.	. Faciliter l'intégration ou la réintégration professionnelle des femmes sur le marché du travail[11].
Transition-travail. Niveau secondaire et collégial.	. Rendre les participantes capables de trouver (...) un travail ou une formation qui leur convient[12].
Initiation aux métiers non traditionnels (I.M.N.T.). Niveau secondaire. Accès aux carrières technologiques (A.C.T.). Niveau collégial.	. Permettre aux femmes de faire un choix professionnel en tenant compte de leurs aptitudes, de leurs goûts et de leurs intérêts pour les occupations non traditionnelles en vue de leur intégration, de leur réintégration au marché du travail ou encore en vue d'une réorientation professionnelle[13].

---

9. Ibid, chapitre 22, section 4, p. 1.

10. Ibid, chapitre 22, section 5, p. 1.

11. Ibid, chapitre 22, section 6, p. 1.

12. Ibid, chapitre 22, section 7, p. 1.

13. Ibid, chapitre 22, section 9, p. 1.

2.2.2 La formation sur mesure

«La formation sur mesure contribue à l'adaptation et au développement de la main-d'oeuvre, d'entreprises et de secteurs d'activités économiques par l'organisation d'activités de formation en établissement spécifiquement adaptées aux besoins particuliers de la main-d'oeuvre, de ces entreprises, de ces secteurs d'activités économiques et d'organismes sans but lucratif[14]».

Pour ce type de formation, le comité conjoint a priorisé les secteurs d'activités suivants:

- l'industrie de la fabrication des produits métalliques;
- l'industrie aérospatiale;
- l'industrie de produits électriques et électroniques;
- l'industrie du textile;
- l'industrie des pâtes et papiers;
- l'industrie des produits en plastique;
- l'industrie de l'imprimerie et de l'édition.

Actuellement, 122 professions inscrites dans la Classification canadienne descriptive des professions (C.C.D.P.) sont en situation de pénurie au Québec. La plupart d'entre elles se retrouvent dans les secteurs mentionnés plus haut.

La formation sur mesure comprend deux volets : le premier est «Emploi», destiné à une main-d'oeuvre en emploi, et le second «Employabilité», pour une main-d'oeuvre sur le point d'accéder à un emploi ou bénéficiaire d'aide sociale.

STRATÉGIE D'INTERVENTION EN FORMATION SUR MESURE

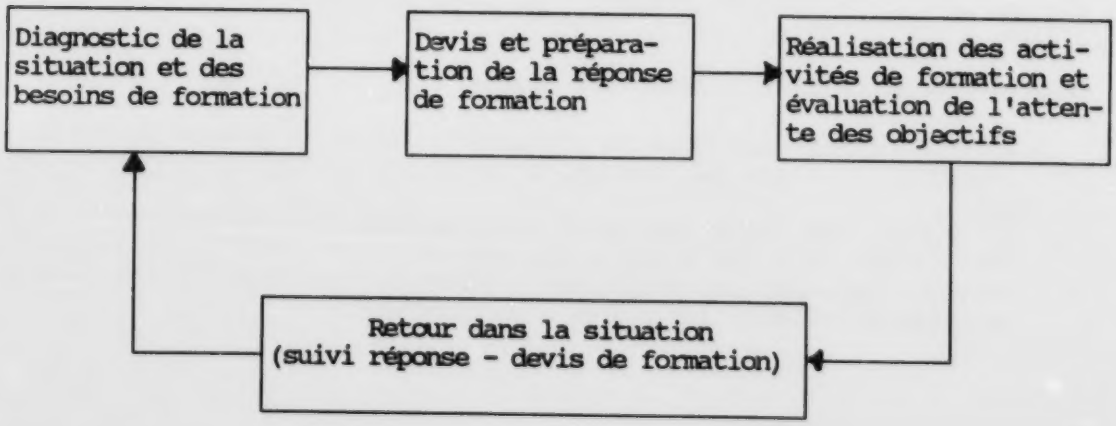

14. GOUVERNEMENT DU CANADA ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Accord Canada-Québec sur la formation en établissement pour les années 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989, Québec, 1989, article 2.2.5, p. 14.

2.2.3 Recyclage et perfectionnement

La mesure «Recyclage et perfectionnement» de la main-d'oeuvre veut permettre aux travailleurs et travailleuses d'acquérir la formation professionnelle nécessaire pour faire face aux défis de qualification qui imposent l'arrivée de nouvelles technologies et les changements de marché et de leur impact sur les compétences requises pour se maintenir à jour dans leur emploi ou compétitif dans leur progression normale de carrière.

Cette mesure vise à favoriser le recyclage et le perfectionnement des travailleurs et des travailleuses en emploi et des personnes en recherche d'emploi en vue de leur permettre de s'adapter aux changements technologiques, industriels et de répondre aux exigences du marché du travail.

Elle vise également à hausser le niveau de qualification dans le métier exercé par les travailleurs et les travailleuses.

«La réalisation des activités de formation professionnelle dans le cadre de cette mesure se fait particulièrement selon la modalité temps partiel.

Une activité de formation professionnelle temps partiel est reconnue comme telle, si elle correspond à une durée hebdomadaire inférieure à vingt-cinq (25) heures d'enseignement ou d'études supervisées[15]».

2.3 La population

En 1987-1988, la population inscrite dans les activités de formation générale à plein temps, de formation professionnelle à plein temps, de recyclage et de perfectionnement, de Transition-travail et dans d'autres activités non spécifiées s'élève à 200 210 personnes.

Pour plusieurs de ces activités, les adultes :

- doivent répondre aux critères d'admissibilité de la «Planification de l'emploi» (critères particuliers à chacun des volets des programmes de base);
- ne doivent pas avoir fréquenté régulièrement l'école pendant l'année suivant la date où l'âge adulte a été atteint;
- doivent respecter les conditions d'admissibilité établies par le ministère de l'Éducation selon les ordres d'enseignement.

---

15. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE/COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, Cahier des procédures administratives et financières applicables aux commissions de formation professionnelle de la main-d'oeuvre et aux établissements de formation, Québec, Gouvernement du Québec, chapitre 22, section 1, p. 11.

Par ailleurs, les tableaux des pages suivantes présentent différentes statistiques sur les clientèles, soit :

- des statistiques sur les personnes rejointes, par sexe et par âge;
- des statistiques sur les personnes rejointes, par champ professionnel;
- des statistiques sur le niveau de scolarité des personnes rejointes;

Ces statistiques ont été établies pour l'année 1986-1987, les données 1987-1988 n'étant pas publiées au moment de produire ce rapport.

Un bref résumé de ces données nous amène à constater les faits ci-dessous :

- l'âge moyen de la clientèle se situe entre 32 et 33 ans;

- le groupe d'âge le plus nombreux est celui des adultes de 25 à 29 ans (49 427 personnes); il est suivi de près par les adultes de 30 à 34 ans (44 062 personnes) et par les jeunes adultes de 20 à 25 ans (40 623 personnes);

. le plus faible bassin de population se trouve chez les adultes de plus de 60 ans (1 759 personnes);

. les hommes représentent 58% de l'ensemble de la clientèle et les femmes 42%;

. les secteurs professionnels rejoignant le plus de clientèle sont :
  - l'Administration, 74 175 personnes dont 61% de femmes;
  - l'Informatique, 21 827 personnes dont 46,6% de femmes et 52,7% d'hommes;

. le secteur rejoignant le moins de clientèle est le Textile-production, soit 353 personnes dont 73% d'hommes et 27% de femmes;

. 96 148 personnes, soit 42,1% de la population, ont un niveau de scolarité de 11^{e} et 12^{e} année et 32 370 personnes, soit 14,1% de la population ont un niveau de scolarité de 13^{e} et 14^{e} année.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES PERSONNES REJOINTES PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE
ANNÉE SCOLAIRE 1986-1987

DGFP-SIGI-PRO DATE: MAI 1988

NIVEAU PROVINCIAL

RÉSEAU CONCERNÉ: TOTAL

ACTIVITÉ : TOTAL

GROUPE D'ÂGE	HOMME	FEMME	NON SPÉCIFIÉ	TOTAL
19 ET MOINS	4540	2431	26	6997
20 - 24	23502	16824	297	40623
25 - 29	29633	19383	411	49427
30 - 34	24660	19040	362	44062
35 - 39	18092	15863	213	34186
40 - 44	11918	10415	145	22478
45 - 49	6915	5412	74	12401
50 - 54	4168	2752	34	6954
55 - 59	2659	1276	18	3953
60 ET PLUS	1232	516	11	1759
SOUS-TOTAL	127319	93912	1609	222840
INDÉTERMINÉ	2342	1527	1466	5335
TOTAL	129661	95439	3075	228175
ÂGE MOYEN	32.40	32.71	31.87	32.53

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES PERSONNES REJOINTES PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE
ANNÉE SCOLAIRE 1987-1988

DGFP-SIGI-PRO DATE: MARS 1989

NIVEAU PROVINCIAL

RÉSEAU CONCERNÉ: TOTAL

ACTIVITÉ : TOTAL

GROUPE D'ÂGE	HOMME	FEMME	NON SPÉCIFIÉ	TOTAL
19 ET MOINS	4229	1824	22	6075
20 - 24	18168	13005	124	31297
25 - 29	24201	17510	184	41895
30 - 34	20862	17519	178	38559
35 - 39	15537	14992	164	30693
40 - 44	11105	10521	85	21711
45 - 49	6324	5351	61	11736
50 - 54	3407	2752	31	6190
55 - 59	2175	1302	29	3506
60 ET PLUS	1023	541	20	1584
SOUS-TOTAL	107031	85317	898	193246
INDÉTERMINÉ	3623	2655	686	6964
TOTAL	110654	87972	1584	200210
ÂGE MOYEN	32.69	33.41	34.36	33.01

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES PERSONNES REJOINTES PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE
ANNÉE SCOLAIRE 1988-1989

DGFP-SIGI-PRO DATE: AVRIL 1990

NIVEAU PROVINCIAL

RÉSEAU CONCERNÉ: TOTAL

ACTIVITÉ : TOTAL

GROUPE D'ÂGE	HOMME	FEMME	NON SPÉCIFIÉ	TOTAL
19 ET MOINS	3924	2551	27	6502
20 - 24	16811	13386	173	30370
25 - 29	23804	18410	270	42484
30 - 34	22157	18975	290	41422
35 - 39	16696	15690	231	32887
40 - 44	11613	11832	155	23600
45 - 49	6831	6431	89	13351
50 - 54	3838	3041	55	6934
55 - 59	2381	1494	43	3918
60 ET PLUS	1138	637	80	1855
SOUS-TOTAL	109193	92717	1413	203323
INDÉTERMINÉ	2099	1306	666	4071
TOTAL	111292	94023	2079	207394
ÂGE MOYEN	33.18	33.60	35.87	33.39

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES PERSONNE REJOINTES PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE
ANNÉE SCOLAIRE 1986-1987

DGFP-SIG4-PRO DATE: MAI 1988

NIVEAU PROVINCIAL

RÉSEAU CONCERNÉ: TOTAL

ACTIVITÉ : TOTAL

NO ET NOM DU CHAMP PROFESSIONNEL	TOTAL DES PERSONNES
01 ADMINISTRATION	74175
02 AGRICULTURE	12102
03 ALIMENTATION ET HÉBERGEMENT	6375
04 BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES	1048
05 CHIMIE APPLIQUÉE	574
06 COMMUNICATION ET APPLICATION	1247
07 CONSTRUCTION ET SERVICES DU BÂTIMENT	21150
08 ÉLECTROTECHNIQUE	10906
09 ENTRETIEN MÉCANIQUE	3290
10 ENVIRONNEMENT	1823
11 ÉQUIPEMENT MOTORISÉ	4038
12 FABRICATION MÉCANIQUE	5904
13 FORESTERIE	3240
14 INFORMATIQUE	21827
15 IMPRIMERIE	2544
16 MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	5709
17 MÉTALLURGIE	5602
18 PRODUCTION ARTISTIQUE	2108
19 TEXTILE-CONFECTION	584
20 TEXTILE-PRODUCTION	353
21 TRANSPORT	2934
22 TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES	1441
23 SERVICES SANTÉ	10306
24 SERVICES: À LA PERSONNE ET DIVERS	2289
25 SERVICES SOCIAUX	9427
26 DIVERS	9277
27 INDÉTERMINÉ	7902
TOTAL:	228175

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES PERSONNE REJOINTES PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE
ANNÉE SCOLAIRE 1987-1988

DGFP-SIG4-PRO DATE: MARS 1989

NIVEAU PROVINCIAL

RÉSEAU CONCERNÉ: TOTAL

ACTIVITÉ : TOTAL

NO ET NOM DU CHAMP PROFESSIONNEL	TOTAL DES PERSONNES
01 ADMINISTRATION	61329
02 AGRICULTURE	10557
03 ALIMENTATION ET HÉBERGEMENT	5425
04 BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES	977
05 CHIMIE APPLIQUÉE	563
06 COMMUNICATION ET APPLICATION	1017
07 CONSTRUCTION ET SERVICES DU BÂTIMENT	21413
08 ÉLECTROTECHNIQUE	7426
09 ENTRETIEN MÉCANIQUE	2560
10 ENVIRONNEMENT	1609
11 ÉQUIPEMENT MOTORISÉ	4377
12 FABRICATION MÉCANIQUE	5473
13 FORESTERIE	2757
14 INFORMATIQUE	21787
15 IMPRIMERIE	2233
16 MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	4466
17 MÉTALLURGIE	4766
18 PRODUCTION ARTISTIQUE	2567
19 TEXTILE-CONFECTION	629
20 TEXTILE-PRODUCTION	140
21 TRANSPORT	2502
22 TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES	1049
23 SERVICES SANTÉ	9402
24 SERVICES: À LA PERSONNE ET DIVERS	1792
25 SERVICES SOCIAUX	8626
26 DIVERS	7656
27 INDÉTERMINÉ	7112
TOTAL:	200210

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES PERSONNES REJOINTES PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE
ANNÉE SCOLAIRE 1988-1989

DGFP-SIG4-PRO DATE: AVRIL 1990

NIVEAU PROVINCIAL

RÉSEAU CONCERNÉ: TOTAL

ACTIVITÉ : TOTAL

NO ET NOM DU CHAMP PROFESSIONNEL	TOTAL DES PERSONNES
01 ADMINISTRATION	63506
02 AGRICULTURE	9052
03 ALIMENTATION ET HÉBERGEMENT	6497
04 BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES	801
05 CHIMIE APPLIQUÉE	706
06 COMMUNICATION ET APPLICATION	1177
07 CONSTRUCTION ET SERVICES DU BÂTIMENT	12088
08 ÉLECTROTECHNIQUE	6625
09 ENTRETIEN MÉCANIQUE	2615
10 ENVIRONNEMENT	1693
11 ÉQUIPEMENT MOTORISÉ	6066
12 FABRICATION MÉCANIQUE	6713
13 FORESTERIE	4980
14 INFORMATIQUE	28184
15 IMPRIMERIE	3624
16 MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	4304
17 MÉTALLURGIE	6068
18 PRODUCTION ARTISTIQUE	2729
19 TEXTILE-CONFECTION	573
20 TEXTILE-PRODUCTION	365
21 TRANSPORT	3594
22 TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES	838
23 SERVICES SANTÉ	8753
24 SERVICES: À LA PERSONNE ET DIVERS	1735
25 SERVICES SOCIAUX	10052
26 DIVERS	8402
27 INDÉTERMINÉ	5654
TOTAL:	207394

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES PERSONNES REJOINTES PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE
ANNÉE SCOLAIRE 1986-1987

DGFP-SIG6-PRO DATE: MAI 1988

NIVEAU PROVINCIAL

RÉSEAU CONCERNÉ: TOTAL

ACTIVITÉ : TOTAL

SEXE : TOTAL

GROUPE D'ÂGE	NIVEAU DE SCOLARITÉ					INDÉTER-MINÉ	TOTAL	SCOLARITÉ MOYENNE
	00-06	07-08	09-10	11-12	13-19 +			
19 ET MOINS	65	281	1350	3465	1122	694	6997	11.24
20 - 24	324	671	3984	18014	13649	3981	40623	12.25
25- 29	366	864	5258	21817	15851	5271	49427	12.33
30 - 34	365	1028	5192	20085	12250	5142	44062	12.15
35 - 39	447	1388	4560	15553	8251	3967	34186	11.84
40 - 44	646	1666	3737	8768	4881	2780	22478	11.39
45 - 49	584	1349	2327	4319	2299	1523	12401	10.94
50 - 54	457	954	1288	2123	1168	964	6954	10.60
55 - 59	340	546	750	1089	639	579	3953	10.40
60 ET PLUS	206	172	298	404	333	346	1759	10.51
SOUS-TOTAL	3850	8919	28744	95637	60443	25247	222840	11.90
INDÉTERMINÉ	39	64	151	511	491	4079	5335	12.24
TOTAL	3889	8983	28895	96148	60934	29326	228175	11.90
ÂGE MOYEN	38.91	39.48	34.19	31.70	33.09	33.54	32.53	

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES PERSONNES REJOINTES PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE
ANNÉE SCOLAIRE 1987-1988

DGFP-SIG6-PRO DATE: MARS 1989

NIVEAU PROVINCIAL

RÉSEAU CONCERNÉ: TOTAL

ACTIVITÉ : TOTAL

SEXE : TOTAL

GROUPE D'ÂGE	NIVEAU DE SCOLARITÉ					INDÉTERMINÉ	TOTAL	SCOLARITÉ MOYENNE
	00-06	07-08	09-10	11-12	13-19 +			
19 ET MOINS	108	339	1400	2975	783	470	6075	10.96
20 - 24	337	600	3384	13834	10847	2295	31297	12.22
25- 29	358	765	4561	18043	14269	3899	41895	12.38
30 - 34	324	960	4498	17251	11607	3919	38559	12.25
35 - 39	432	1205	3972	13699	8182	3203	30693	11.96
40 - 44	561	1450	3359	8742	5010	2589	21711	11.56
45 - 49	527	1177	2024	4146	2433	1429	11736	11.15
50 - 54	386	767	1060	2008	1123	846	6190	10.83
55 - 59	255	465	587	1050	629	520	3506	10.66
60 ET PLUS	163	156	194	381	313	377	1584	10.76
SOUS-TOTAL	3451	7884	25039	82129	55196	19547	193246	11.97
INDÉTERMINÉ	126	121	282	1622	937	3876	6964	11.97
TOTAL	3577	8005	25321	83751	56133	23423	200210	11.97
ÂGE MOYEN	38.02	38.98	33.94	32.30	34.08	34.88	33.01	

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES PERSONNES REJOINTES PAR SEXE ET PAR GROUPE D'ÂGE
ANNÉE SCOLAIRE 1988-1989

DGFP-SIG6-PRO DATE: AVRIL 1990

NIVEAU PROVINCIAL

RÉSEAU CONCERNÉ: TOTAL

ACTIVITÉ : TOTAL

SEXE : TOTAL

GROUPE D'ÂGE	NIVEAU DE SCOLARITÉ					INDÉTER-MINÉ	TOTAL	SCOLARITÉ MOYENNE
	00-06	07-08	09-10	11-12	13-19 +			
19 ET MOINS	65	295	1426	3235	1063	428	6502	11.21
20 - 24	170	510	2794	12995	115210	2391	30370	12.46
25- 29	277	691	4031	17970	15655	3860	42484	12.59
30 - 34	246	849	4417	18714	13269	3927	41422	12.43
35 - 39	289	980	3724	15320	9587	2987	32887	12.23
40 - 44	418	1238	3318	10384	5780	2462	23600	11.81
45 - 49	468	1138	2146	5233	2873	1493	13351	11.36
50 - 54	339	832	1242	2464	1316	741	6934	10.97
55 - 59	264	474	681	1251	749	499	3918	10.86
60 ET PLUS	153	193	235	495	386	393	1855	10.95
SOUS-TOTAL	2679	7200	24014	88061	62188	19181	203323	12.17
INDÉTERMINÉ	8	45	126	840	495	2557	4071	12.50
TOTAL	2687	7245	24140	88901	62683	21738	207394	12.17
ÂGE MOYEN	39.46	39.81	34.65	33.00	33.82	34.74	33.39	

2.4 Le financement

2.4.1 Accord Canada-Québec

Le gouvernement fédéral assume le financement des programmes de la «Planification de l'emploi» et offre des allocations aux adultes inscrits dans ces mêmes programmes.

En ce qui a trait à la formation sur mesure en établissement, les frais admissibles pour les achats directs de formation recouvrent :

- les coûts variables tels que les salaires, la part versée aux employeuses ou aux employeurs aux fins des avantages sociaux, le coût des fournitures scolaires, les divers frais de location, les frais de déplacement, les frais d'entretien et de réparation des équipements et outillage, les coûts de cotisation globale versée en vertu de la loi sur la santé et la sécurité du travail et diverses autres dépenses.

- les coûts de base, soit :
  - les frais généraux directs (salaires, etc.);
  - les frais généraux indirects (salaires des directrices ou directeurs, frais de fonctionnement de l'établissement, etc.);
  - les frais d'administration.

Pour l'année 1986-1987, les coûts reliés à la formation générale à plein temps, à la formation professionnelle à plein temps, au recyclage et au perfectionnement ainsi qu'à Transition-travail s'élevaient à 79 399 965,15 $ et ce, pour l'ensemble des réseaux du ministère de l'Éducation. Le tableau de la page suivante présente les statistiques sur les heures et les coûts des activités de formation.

Depuis la page onze jusqu'à la page dix-neuf du présent rapport, nous présentons quelque vingt programmes de formation de la main-d'oeuvre. Ces tableaux, spécifiques à chaque volet, contiennent des informations en regard du financement particulier des activités, et se retrouvent à l'appellation «Aide financière».

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES HEURES ET LES COÛTS DES ACTIVITÉS DE FORMATION
PAR RÉSEAU CONCERNÉ
ANNÉE SCOLAIRE 1986-1987

DGFP-SIG2-PRO DATE: MAI 1988

NIVEAU PROVINCIAL

ACTIVITÉ: TOTAL

	RÉSEAU CONCERNÉ				
	COMM. SCOLAIRE	CÉGEP	ENTREPRISE	AUTRES	TOTAL
NOMBRE TOTAL D'ACTIVITÉS DE FORMATION	7587	8447	522	730	17286
NOMBRE TOTAL D'HEURES-GROUPE	1008267	556334	20462	57643	1642706
NOMBRE TOTAL D'HEURES-ÉLÈVE	30419782	8092577	221077	861050	39594486
NOMBRE TOTAL D'HEURES-FORMATEUR	1238009	593395	20482	58540	1910426
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES REJOINTES	99928	113146	5414	9887	228175
NOMBRE MOYEN D'HEURES-GROUPE PAR ACT. DE FORMATION	132	65	39	78	95
NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR ACT. DE FORMATION	13.17	13.39	9.99	13.54	13.20
COÛTS TOTAUX POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE FORMATION					
RESS. HUMAINES	34867732.40 $	26404807.41 $	639819.42 $	1890280.27 $	63802639.50 $
RESS. MATÉRIELLES	10922764.95 $	3763158.91 $	90028.26 $	821373.53 $	15597325.65 $
RESS. TOTALES	45790497.35 $	30167966.32 $	729847.68 $	2711653.80 $	79399965.15 $

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES HEURES ET LES COÛT DES ACTIVITÉS DE FORMATION
PAR RÉSEAU CONCERNÉ
ANNÉE SCOLAIRE 1987-1988

DGFP-SIG2-PRO DATE: MARS 1989

NIVEAU PROVINCIAL

ACTIVITÉ: TOTAL

	RÉSEAU CONCERNÉ				
	COMM. SCOLAIRE	CÉGEP	ENTREPRISE	AUTRES	TOTAL
FORMATION D'ACTIVITÉS DE FORMATION	6176	7681	516	780	15153
NOMBRE TOTAL D'HEURES-GROUPE	876675	553322	15413	48998	1494408
NOMBRE TOTAL D'HEURES-ÉLÈVE	20243891	7913893	112246	701331	28971361
NOMBRE TOTAL D'HEURES-FORMATEUR	1090808	604875	15681	50051	1761415
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES REJOINTES	88448	97490	4664	9608	200210
NOMBRE MOYEN D'HEURES-GROUPE PAR ACT. DE FORMATION	141	72	29	62	98
NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR ACT. DE FORMATION	14.32	12.69	9.04	12.32	13.21
COUTS TOTAUX POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE FORMATION					
RESS. HUMAINES	33114592.96 $	26808681.94 $	697134.25 $	1803194.28 $	62423603.43 $
RESS. MATÉRIELLES	8272594.20 $	3672167.19 $	60868.98 $	639627.43 $	12645257.80 $
RESS. TOTALES	41387187.16 $	30480849.13 $	758003.23 $	2442821.71 $	75068861.23 $

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
SYSTÈME D'INFORMATION DE GESTION
STATISTIQUES SUR LES HEURES ET LES COÛTS DES ACTIVITÉS DE FORMATION
PAR RÉSEAU CONCERNÉ
ANNÉE SCOLAIRE 1988-1989

DGFP-SIG2-PRO DATE: AVRIL 1990

NIVEAU PROVINCIAL

ACTIVITÉ: TOTAL

	RÉSEAU CONCERNÉ				
	COMM. SCOLAIRE	CÉGEP	ENTREPRISE	AUTRES	TOTAL
NOMBRE TOTAL D'ACTIVITÉS DE FORMATION	6069	8373	1256	746	16444
NOMBRE TOTAL D'HEURES-GROUPE	806148	569275	53889	41371	1470683
NOMBRE TOTAL D'HEURES-ÉLÈVE	17444727	7983356	463843	580126	26472052
NOMBRE TOTAL D'HEURES-FORMATEUR	986115	612370	54359	42437	1695281
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES REJOINTES	81080	105145	11735	9434	207394
NOMBRE MOYEN D'HEURES-GROUPE PAR ACT. DE FORMATION	132	67	42	55	89
NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR ACT. DE FORMATION	13.36	12.56	9.34	12.65	12.61

COÛTS TOTAUX POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE FORMATION

RESS. HUMAINES	25348374.37 $	24645844.79 $	1198407.17 $	1342945.48 $	52535571.81 $
RESS. MATÉRIELLES	5969837.94 $	3278015.42 $	146061.03 $	452081.75 $	9845996.14 $
RESS. TOTALES	31318212.31 $	27923860.21 $	1344468.20 $	1795027.23 $	62381567.95 $

L'unité de base pour le calcul des subventions (année de référence 1986-1987) est l'heure-groupe de formation. La réalisation d'une activité de formation occasionne des déboursés de deux natures :

- ressources humaines (ex. : salaire du formateur ou de la formatrice);

- ressources matérielles

Pour chaque déboursé, selon sa nature, un taux de base a été fixé; celui-ci est spécifique à chaque ordre d'enseignement (secondaire, collégial), pour les ressources humaines et identique pour les ressources matérielles :

- dans le cas du secondaire, le taux de base pour les ressources humaines a été établi à 32,58 $;

- dans le cas du collégial, le taux de base pour les ressources humaines a été établi à 51,58 $;

- le taux de base pour les ressources matérielles est le même pour les deux ordres d'enseignement (secondaire et collégial) et a été établi à 10,65 $.

La quantité de ressources (humaines et matérielles) requise pour la réalisation d'une activité de formation peut varier d'un cours à l'autre. C'est ainsi qu'un facteur d'ajustement pour les ressources humaines (FARH) et un facteur d'ajustement pour les ressources matérielles (FARM) a été prévu en regard de chacune des activités de formation[16].

Aussi, les frais de formation sur mesure «n'excéderont pas 250,00 $ par jour par participant ou participante, à moins que le Canada n'approuve des dépenses supérieures à ce montant»[17].

Outre les sommes versées aux organismes de formation, par le biais des Commissions de formation professionnelle, le gouvernement fédéral offre des prestations aux personnes bénéficiant des programmes :

> «En vertu de la Loi nationale sur la formation, des allocations de formation peuvent être versées par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) aux adultes dirigés vers des cours offerts à plein temps. Nous

---

16. MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Cahier des procédures administratives et financières applicables aux commissions de formation professionnelle de la main-d'oeuvre et aux établissements de formation, Québec.

17. GOUVERNEMENT DU CANADA ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Accord Canada-Québec sur la formation en établissement pour les années 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989, Québec, 1989, article 30.2, p. 36.

retrouvons également des adultes qui sont prestataires de l'assurance-chômage et qui bénéficient de certaines dispositions particulières[18]».

2.4.2 Le ministère de l'Éducation

Depuis 1985-1986, le ministère de l'Éducation finance également des activités de formation de la main-d'oeuvre. L'apport financier du gouvernement se traduit dans l'allocation de base en éducation des adultes, et ce, particulièrement en formation professionnelle.

Il s'agit d'une ouverture du réseau de l'éducation à tous les groupes d'adultes qui ne satisfont pas aux conditions d'admissibilité du financement géré par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (budget limité, priorisation des secteurs et métiers en pénurie).

Le ministère de l'Éducation du Québec a accueilli, à temps complet, 11 565 élèves adultes qui ont participé à 8 085 000 heures de formation pour une moyenne de 700 heures/élève. De plus, ce même budget a permis à quelques 67 577 citoyens et citoyennes de poursuivre des études à temps partiel, pour une durée de 3 332 000 heures, moyenne s'établissant autour de 50 heures/élève.

Au ministère de l'Éducation, sur un budget de 158 M$ spécifique au financement de la clientèle adulte pour l'année scolaire 1987-1988, 64 652 000 $ ont été consacrés particulièrement à la formation professionnelle, la différence étant interprétée comme une contribution à la formation d'une main-d'oeuvre en situation de recherche d'emploi.

---

18. DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE/COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, Cahier des procédures administratives et financières applicables aux commissions de formation professionnelle de la main-d'oeuvre et aux établissements de formation, Québec, Gouvernement du Québec, chapitre 21, section 3, p. 1

SECTION 3 FACTEURS D'INFLUENCE

La coexistence de deux réseaux en regard de la formation complémentaire, celui des Commissions de formation professionnelle (ententes fédérale-provinciale) et celui du gouvernement du Québec (Travail-Québec) ainsi que la multitude d'organismes qui interviennent dans le cadre de cette formation rendent difficile l'élaboration d'un portrait global du processus décisionnel. En effet, chaque organisme inscrit dans l'organigramme présenté à la page 7 a un mandat et des responsabilités spécifiques. A titre d'exemple, la Direction de la formation professionnelle de la Direction générale des programmes du ministère de l'Éducation voit à l'infrastructure pédagogique de la formation professionnelle. Son champ de décision porte alors sur :

- le processus d'élaboration de curriculum;
- l'élaboration des programmes d'études et des divers autres documents;
- les durées;
- la sanction des études;
- etc.

Tout au long du présent document, nous avons fourni plusieurs tableaux, différentes statistiques disponibles qui nous ont permis de mesurer, d'observer la participation des citoyens et des citoyennes du Québec aux différents volets de «l'éducation des adultes».

La formation complémentaire est directement influencée par le ou les régimes de formation de base d'un système :

> «L'intégration des jeunes diplômés du secondaire au marché du travail s'est nettement améliorée en 1988. A toutes fins utiles, les taux de chômage sont revenus aux niveaux observés en 1980, c'est-à-dire avant la récession. De surcroît, le taux de chômage chez les diplômés de 1987 du professionnel long, c'est-à-dire ceux qui sont le plus susceptibles d'entrer sur le marché du travail, atteignait 17,4 p. 100 à la fin du mois de mars 1988, soit un taux de chômage inférieur de 2,4 points à celui enregistré avant la récession, et de 16,7 points plus bas qu'en 1984. Chez les diplômés du professionnel court, le taux de chômage demeure, en 1988, toujours trop élevé (36,0 p. 100), même s'il y a là aussi une amélioration par rapport à l'année dernière. Chez les diplômés du général, le taux de chômage se compare à celui d'avant la récession. Cependant, en 1988, il est supérieur de 1,6 point à celui qui existe au professionnel long.
>
> La situation de l'emploi demeure préoccupante pour ces nouveaux diplômés. Leur taux de chômage est non seulement supérieur à celui des jeunes adultes de 25 à 34 ans (11 p. 100), mais aussi à celui de leur groupe d'âge, les 15 à 19 ans (15,4 p. 100). Par contre, les plus grandes victimes du chômage demeurent encore les élèves qui n'ont pas persévéré jusqu'au diplôme.»

TAUX DE CHÔMAGE DES SORTANTS DU SECONDAIRE[19], AVEC OU SANS DIPLÔME, SELON LE TYPE DE FORMATION (promotions de 1977, 1980, 1983, 1986 et 1987)

Avec diplôme	1977	1980	1983	1986	1987
Général	16,5	19,7	38,2	27,1	19,0
Professionnel long	16,6	19,8	34,2	23,0	17,4
Professionnel court	33,1	32,1	53,0	42,6	36,0
Sans diplôme					
Général	24,0	25,7	49,4	34,2	19,1
Professionnel long	26,7	25,2	43,1	27,8	25,1
Professionnel court	34,3	35,4	56,1	46,4	41,5

TAUX DE CHÔMAGE DES SORTANTS DU SECONDAIRE DU PROFESSIONNEL LONG, AVEC OU SANS DIPLÔME (en p. 100)

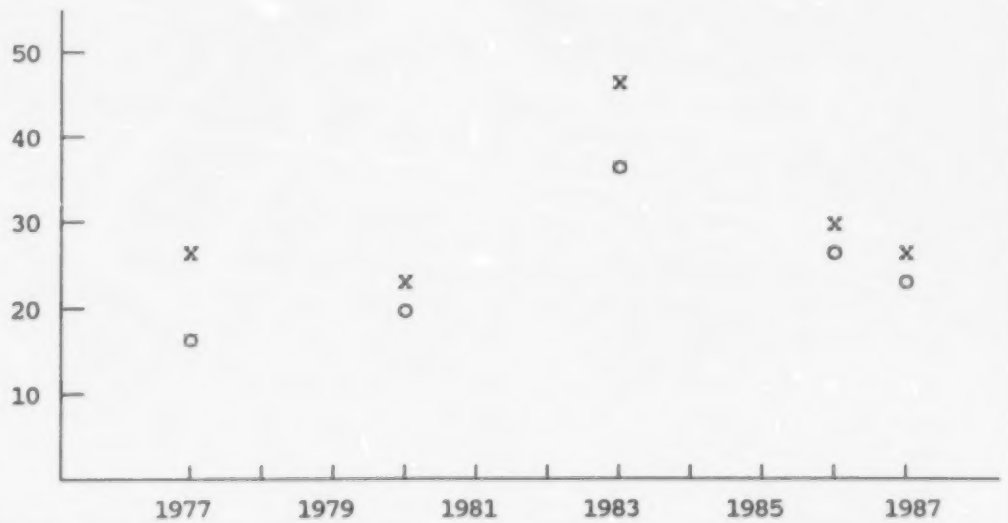

x : sans diplôme
o : avec diplôme

19. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire 1989, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 1989, p. 50.

CONCLUSION

Dans le contexte socio-économique de l'Accord sur le libre-échange et dans le contexte actuel du double réseau en formation complémentaire de la main-d'oeuvre, il importe de mettre en oeuvre une nouvelle stratégie qui permettra :

- une meilleure disponibilité et accessibilité aux mesures gouvernementales;
- une efficacité accrue des différents programmes gouvernementaux;
- le développement d'un mécanisme spécifique sur les mesures majeures d'adaptation.

Pour sa part, le ministère de l'Éducation, responsable des activités de formation en établissement, a mis en chantier une réforme de l'enseignement professionnel au niveau secondaire. Cette relance d'une formation de base adaptée au monde du travail en est à sa deuxième année (1987-1988 et 1988-1989) et les contenus des nouveaux programmes d'études (plus de 5 000 cours) sauront, certes, intéresser la main-d'oeuvre du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION, L'enseignement technique et professionnel au niveau secondaire au Canada, Québec, mai 1987, 41 p.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITE DU REVENU, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN COLLABORATION AVEC LA COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Cahier des procédures administratives et financières applicables aux commissions de formation professionnelle de la main-d'oeuvre et aux établissements de formation, Québec.

GOUVERNEMENT DU CANADA ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Accord Canada-Québec sur la formation en établissement pour les années 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989, 55 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Un projet d'éducation permanente. Énoncé d'orientation et plan d'action en éducation des adultes, Québec, 1984, 77 p.

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE LA SÉCURITE DU REVENU, DIRECTION DU SOUTIEN À LA GESTION DU RÉSEAU, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Information de gestion sur les programmes de formation professionnelle de la main-d'oeuvre, année scolaire 1986-1987, Québec, février 1989, 697 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ET DES RESSOURCES DIDACTIQUES, «La formation professionnelle au secondaire», dans Vie pédagogique, numéro 61, juin 1989, pp. 17 à 36.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES DIDACTIQUES, Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire 1989, Québec, 160 pages.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, La formation professionnelle au secondaire, plan d'action, Québec, 1986, 33 p.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-4942